

Règlement Bourse aux Jouets, Articles de Puériculture et Vêtements d'Hiver Enfants
du 6 et 7 Novembre 2022

1/ Dépôt des articles le vendredi 5 Novembre 2022 à la salle des fêtes de Brussieu de 9h à 20h.

2/ La dépose des articles coûtera **5 €** aux familles non-adhérentes.

3/ La dernière taille de vêtements acceptés sera la taille 34 / 16 ans. Les vêtements adultes seront refusés.

4/ Pour chaque famille, il sera accepté une liste de **26 vêtements**, une liste de **26 jouets** et une liste de **26 articles de puériculture** (chaise haute, lit bébé, vêtements de grossesse, etc...).

	Refusé		Accepté
Sous-vêtements, Lots vêtements Vêtements printemps/été		Ensemble Veste/Jupe Ensemble Veste/Pantalon Vêtement de grossesse	

5/ Pour tout dépôt, fournir une liste détaillée des articles à votre nom ainsi que le prix de vente souhaité.

6/ **Tout vêtement décousu, taché, troué ou sale sera refusé. Il en va de même pour les jouets, accessoires sales ou cassés, et les chaussures sales ou abîmées.**

7/ Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour déposer et pour acheter.

8/ Vous devez **impérativement**** récupérer vos invendus le dimanche 7 novembre 2022 entre 18 h et 19h à la salle des fêtes de Brussieu. C'est à ce moment-là, que vous sera remis l'argent de vos articles vendus, **sur présentation de la feuille de dépôt.**

****Tous En Famille ne collecte plus les dons ni les invendus.**

9/ Pour couvrir ses frais, l'Association prendra **15%** sur les ventes.

10/ L'association décline toute responsabilité sur les pertes et les vols, nous ne rembourserons aucun article manquant.